
Lettre d'information hebdomadaire à parution variable destinée aux Dirigeants de la LMCA



Je me suis mis debout
pour présenter tous mes vœux
de santé et de bonheur, à tous mes amis du sport
motocycliste ou pas.

Un grand merci également à toutes les personnes
qui m'ont soutenu pendant les fêtes
que j'ai passées alité,
ainsi que ceux qui sont derrière moi depuis 106 jours.

*Jean Pol TOURTE
et le Comité Directeur
de la Ligue Motocycliste
de Champagne Ardenne
Vous adressent leurs
Meilleurs Voeux
et Vous souhaitent
une Bonne Année
2014*



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Vendredi 24 janvier 2014 à 19h 30mn

Salle de foot à SAINTE MENEHOULD

Cette réunion était programmée le vendredi suivant, mais nos CDSR doivent être le lendemain matin – 1^{er} février - à Paris pour leur examen.

AFFAIRE MANRE



JUGEMENT DU TRIBUNAL NATIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE

AFFAIRE n°2013-21 : Fédération Française de Motocyclisme c/ Monsieur Yohann BATONNET

Le Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage (TNDA) s'est réuni le lundi 16 décembre 2013 à 14 heures 45, au siège de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), 74 avenue Parmentier, 75011 PARIS, suite à la requête de Monsieur Jean-Pol TOURTE, Président de la Ligue Motocycliste Régionale Champagne-Ardennes et du recours engagé par la Fédération Française de Motocyclisme, représentée par son Président, afin de faire la lumière sur le comportement de l'accompagnateur du pilote licencié Monsieur lors de l'épreuve de Motocross de Ligue Champagne-Ardennes qui s'est déroulée le 15 septembre 2013 à MANRE.

Le Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage était composé de :

Le Tribunal a donc pu valablement délibérer conformément à l'article 4 du Code de Discipline et d'Arbitrage.

Le TNDA a pris connaissance du rapport de Monsieur , représentant de la Fédération en charge de l'instruction de l'affaire et examiné les pièces versées au dossier.

Le TNDA déplore l'absence non excusée à l'audience de Monsieur , pilote licencié FFM lors de l'épreuve.

Le TNDA regrette l'absence excusée à l'audience de Monsieur , directeur de course sur l'épreuve.

CELA ETANT EXPOSE, CONSIDERANT CE QUI SUIT :

1. Lors de l'épreuve de Motocross de Ligue Champagne-Ardennes qui s'est déroulée à MANRE, le 15 septembre 2013, il apparaît que des incidents sont survenus entre l'accompagnateur du pilote et le Directeur de Course de l'épreuve, Monsieur ainsi que les membres du Jury de l'épreuve, Messieurs et
2. A titre liminaire, le Tribunal retient, à la lecture du rapport d'instruction que l'accompagnateur du pilote a, lors de l'épreuve, circulé moteur en marche, à deux sans casque, sur une moto de cross. Au surplus, ledit accompagnateur a stationné seul avec son véhicule, moteur en marche, sans casque, dans un emplacement réservé aux spectateurs.
3. Le Directeur de Course de la manifestation veillant à la sécurité de celle-ci est intervenu afin de faire cesser les agissements de l'accompagnateur de Monsieur
4. En réaction à l'intervention de Monsieur le Tribunal relève que l'accompagnateur du pilote a insulté et menacé ce dernier.
5. Le Jury de l'épreuve s'est ensuite réuni suite à la demande du Directeur de Course et a notamment décidé d'exclure le pilote de la manifestation, ce dernier étant responsable de son accompagnateur.
6. Eu égard à la sanction infligée au pilote, le Tribunal retient que l'accompagnateur de celui-ci est à nouveau intervenu auprès du Directeur de Course pour l'insulter et le menacer de mort, lui est sa famille.

7. Le Tribunal constate que sans l'intervention des membres du Jury de l'épreuve, Messieurs _____, nul ne peut présumer des faits graves qui auraient pu être perpétrés par cet accompagnateur du pilote _____ ; le Directeur de Course étant « *sous la menace de coups* ». Il est d'ailleurs retenu par le Tribunal que les membres du Jury ont à leur tour été insultés et menacés par ledit accompagnateur.
8. Cela étant, le Tribunal relève que dans son témoignage porté au rapport d'instruction, Monsieur _____ reconnaît que son accompagnateur a manqué de respect verbalement au Directeur de Course sans admettre le caractère violent des échanges alors même que l'ensemble des témoignages du rapport d'instruction met en exergue la violence de ceux-ci.
9. En l'espèce, le Tribunal retient que rien ne saurait excuser les agissements de l'accompagnateur de Monsieur _____ dans une enceinte sportive et au surplus à l'encontre d'un officiel de la FFM.
10. Ainsi par ces agissements il a été porté atteinte à l'image du sport motocycliste en général et de la FFM en particulier, les incidents étant notamment survenus en présence de spectateurs.
11. Le Tribunal rappelle qu'en application des dispositions de l'article 2.1.20 du Code sportif fédéral que « *Les participants sont responsables de leurs accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi que dans les enceintes administratives de la manifestation* ».
12. Monsieur _____ voit donc sa responsabilité de pilote licencié engagée au sens de l'article 2.1.20 du Code sportif fédéral.

PAR CES MOTIFS :

Le Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage décide à l'unanimité :

- D'infliger à Monsieur _____ une suspension de toute(s) licence(s) de six (6) mois avec sursis, s'agissant d'une première sanction en application des articles 24 et 26 du code de discipline et d'arbitrage.
- D'infliger une amende de 300 euros à Monsieur _____
- De condamner Monsieur _____ aux dépens de l'affaire.

Cette décision est exécutoire à compter de la présente notification.

Conformément à l'article 16 du Code de Discipline et d'Arbitrage, les parties disposent d'un délai de quinze jours à compter de la notification du présent jugement, pour faire appel de cette décision. En application de ce même article, l'appel est suspensif de la décision.

Paris, le 16 décembre 2013.



Jean-Pierre LEFEBVRE
Président



Christophe AMIEL
Secrétaire

TRIAL :

2014	ECOLE DE CHAMPAGNE	France	CHAMPAGNE ARDENNE	LORRAINE	PICARDIE	ILE DE FRANCE	BOURGOGNE	AFATA	EUROPE MONDIALE	CLASSIQUE
Mise à jour le 03/01/2014										
vacances Reims										
01-janv	vacances Nancy									
05-janv	préparation dem									
19-janv				stage Maxeville						
26-janv	Démo Epernay									
02-févr				stage Luveuil		saint lucien				
16-févr				stage chaumont						
02-mars				stage barbey						
16-mars				Maxéville						
23-mars	ELECTIONS MUNICIPALES									
30-mars	ELECTIONS MUNICIPALES									
13-avr				Barbeyserroux	Maisse	Maisse			Italie	
20-avr									Australie	
27-avr										INDRE
01-mai				Vagney					Japon	
03-mai	35-Breal monfort									
04-mai			Nemours		Nemours	Nemours				
11-mai										CANTAL
18-mai	[12]GOUTRENS						Marcoussis			
25-mai	ELECTIONS EUROPEENES		La Bresse école	La Bresse école					Corse	
31-mai										AVEYRON
01-juin									Italie	
15-juin							Loose			
22-juin	[06]Valdeblore		Caisnes	Niedermorschi	Caisnes					
29-juin			Monthermé		Monthermé				Tchequie	
05-juil										
06-juil				Echenoz						
12-juil										
13-juil									Belgique	CREUSE
20-juil									Angleterre	
27-juil									France	
23-août										BSP
24-août									Belgique	
30-août	[06]									
31-août	isola 2000									
07-sept			Marsangy	La Bresse MC	Sotteville		Marsangy		Espagne	
21-sept	30-SOMMIERES						Larchant			
05-oct	91-ST CHERON									
12-oct	49-CHALONNES									
19-oct			Vertus	Vertus						
25-oct										

Les vœux de la FFM



ENDURO

BONJOUR JEAN POL

TOUS MES VOEUX POUR CETTE ANNEE 2014.




La Picardie organiste des stages pour les enduristes, dont un pour les L1 en préparation de la coupe des régions, je ne sait pas si la Champagne a prévue une participation à l'épreuve, on serait favorable à accueillir les pilotes de la Champagne pour ce stage avec Fret Lambert, stp tu peut faire suivre ce mail à la commission enduro, pour infos Pour les autres stages des places seront être attribué selon disponibilité pour les inscriptions (Team Conde Carine Verdoolaege)

Bonne journée.

Mes amitiés .

Commission enduro endurance

BRUNO DANCOURT

		BULLETIN D' INSCRIPTION STAGES ENDURO 2014						
NOM:								
PRENOM:								
ADRESSE:								
TEL:								
PORTABLE:								
EMAIL:								
LICENCE:								
CLUB:								
LIGUE								
DATES	LIEUX	MONITEUR		L1	L2	L3	PRIX	PRESENCE
Samedi 25 Janvier	Montigny les Condé	Jeff Goblet		X			50 €	
Dimanche 26 Janvier	Montigny les Condé	Jeff Goblet			X	X	50 €	
Samedi 1 Février	Montigny les Condé	Fred Lambert	Coupe Régions	X			50 €	Réservé L 1
Dimanche 2 Février	Montigny les Condé	Fred Lambert	Jeunes Cross (85cc)				50 €	
Samedi 22 Février	Jaulzy (entre Compiègne et Vic sur Aisne)	Jeff Goblet		X			50 €	
Dimanche 23 Février	Jaulzy (entre Compiègne et Vic sur Aisne)	Jeff Goblet			X	X	50 €	
Samedi 15 Mars	Montigny les Condé	Sébastien Guillaume		X			90 €	
Dimanche 16 Mars	Montigny les Condé	Sébastien Guillaume			X	X	90 €	

2 CASM : 12 janvier à FRESNE LES REIMS

25 février à FOOLTZ

FORMATION

Miche SOT souhaite organiser une formation de commissaire de piste avant la reprise de la saison. Communiquez rapidement vos besoins à Nathalie TESSIER.

ENDURANCE TT

Bonsoir Messieurs,

Pour commencer, une bonne année 2014 à vous avec surtout la santé.

Nous avons parlé de faire une charte entre les organisateurs et les responsables du grand Est, y-a-t-il une ébauche qui traine afin de la remettre au goût du jour ?

En relisant aussi les différents éléments, nous n'avons pas évoqués qu'il était obligatoire par le club organisateur de se munir de transpondeur, donc il faut penser à en parler dans la charte pour le bon déroulement des courses à venir.

A votre disposition,

Stéphane Freullet

YMF

06/16/02/56/13

de : "dupont laurent" <endupicarddancourt@yahoo.fr>
A : stephane.freullet@yamaha-motor.fr ; jptourte@voila.fr ; thiery.c2@orange.fr
date : 06/01/14 à 20h44
objet : Réf.: charte à élaborer pour le Grand Est 2014 :

Bonsoir j'ai commencé à faire une charte elle n'a pas été faite depuis 4ans je la termine le plus rapidement pour la communiquer. bonne soirée

HORAIRES PREVISIONNELS GRAND PRIX SIDE CAR CROSS

ET DE L'INTER LIGUE 125cc

VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

15 H 00 – 19 H 30

GP Side Car Contrôle Administratif et Technique

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014

07 h 30 – 08 h 30

GP Side Car Contrôle Administratif et Technique

10 h 00 – 10 h 30

GP Side Car – Essais libres Groupe A

30'

10 h 40 – 11 h 10

GP Side Car - Essais libres Groupe B

30'

Pause

12 h 00 – 12 h 30

GP Side Car – Essais Chrono Groupe A

30'

12 h 30 – 12 h 40

GP Side Car – Essais de départ Groupe A

13 h 00 – 18 h 00

Contrôle Administratif et Technique

National Open MX1/MX2 et Interligues 125cc

13 h 00 - 13 h 30

GP Side Car – Essais Chrono Groupe B

30'

13 h 30 – 13 h 40

GP Side Car – Essais de départ Groupe B

14 h 00 – 14 h 20

Open National MX1/MX2 – Essais libres

20'

15 h 00 – 15 h 30

GP Side Car Course de Qualification Groupe A

20' + 2 T

16 h 00 – 16 h 30

GP Side Car Course de Qualification Groupe B

20' + 2 T

16 h 45 – 17 h 05

Inter Ligues 125cc – Essais Libres

20'

17 h 15 – 17 h 45

GP Side Car – Repêchage

30'

20 h 15

Présentation des Pilotes sous le chapiteau restauration

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2014

8 h 30 – 9 h 00	Contrôle Administratif et Technique National Open MX1/MX2 et Interligue 125cc	
9 h 00 – 9 h 15	Interligue 125cc – Essais libres	15'
9 h 25 – 9 h 45	National Open MX1/MX2 – Test de départ et essais Chrono	5' 15'
10 h 00 – 10 h 30	GP Side car – Warm Up	30'
10 h 40 – 11 h 00	Interligues 125cc – Test de depart et Essais Chrono	5' 15'
11 h 00	GP Side Car Séance d'autographes	
11 h 30	Cérémonie d'Ouverture	
11 h 45 – 12 h 15	National Open MX1/MX2 – 1ère Manche <i>Pause</i>	20' + 2 T
13 h 30 – 14 h 10	GP Side Car – 1ère Manche	30' + 2 T
14 h 15 – 14 h 45	Interligues 125cc – 1 ^{ère} Manche	20' + 2 T
15 h 00 – 15 h 30	National Open MX1/MX2	20' + 2 T
16 h 00 – 16 h 40	GP Side Car – 2^{ème} Manche	30' + 2 T
17 h 00 – 17 h 30	Interligues 125cc – 2 ^{ème} Manche	20' + 2 T
17 h 45	Remise des Prix	